



## CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 18 septembre 2025

Responsable de service :  
Marie Gardiennet

### DÉLIBÉRATION N° 12

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, M. Pierre CUCHET, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Camille LAGRANGE, Mme Laëticia BOURDIER, M. Gérard-François BOURNET, M. Dominique GAUDIN, Mme Sophie DESPRÉS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Jean-François RABEAU, Mme Agnès de BRUYN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Nadine NIVault donne procuration à M. Thierry LAMBERT  
Mme Frédérique COSTANTINI, donne procuration à M. Alain MORLIER  
M. Patrick ROBIN donne procuration à M. Gérard-François BOURNET  
Mme Angéline GLUARD donne procuration à M. le Maire  
Mme Lisa TEIXEIRA donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE  
M. Yan GENONET donne procuration à Mme Hélène RATA  
M. Vincent HEUSICOM donne procuration à Mme Hélène de SAINT-DO

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MILLAUD

Date de convocation .....	08/09/2025
Nombre de membres en exercice .....	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration .....	29

### 12. Décision Modificative n° 1 du budget Photovoltaïque

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-11, L 2311-3 et R 2311-9,

Vu la délibération n°19 du conseil municipal en date du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif annexe Photovoltaïque 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre à l'intérieur des sections afin de permettre la réalisation des projets listés comme annexé (maquette simplifiée)

Considérant la maquette simplifiée annexée à la note de synthèse,

Considérant la maquette officielle annexée à la note de synthèse,

Considérant que seule la maquette officielle est jointe à la délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

A 21 voix Pour

A 8 abstentions (Mme Hélène RATA + pouvoir M. Yan GENONET, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO + pouvoir Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE + pouvoir Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL)

Adopte la Décision Modificative n°1 au Budget Primitif annexe Photovoltaïque 2025 de la commune, comme exposé,

Autorise monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la délibération

Annexe 09 : maquette officielle

Pour extrait conforme,

**Tony Loisel**  
Maire



**Marie-Christine MILLAUD**  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Millaud', written over a faint circular stamp.

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis [telerecours.fr](http://telerecours.fr). Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.